

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 MAI 1902.

Deuxième feuillet de Pétitions.

M. le Baron **Orban de Xivry**, 1^{er} *Rapporteur*.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
1.	1192.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins de Schaerbeek attire l'attention du Sénat sur la situation faite aux administrations communales, quant au règlement des dépenses effectuées par les agents de la police locale lorsqu'ils ont à remplir, sur l'ordre du parquet, des devoirs judiciaires. « C'est ainsi, dit ce Collège, que » lors d'une instruction récente, ordonnée par le parquet de Bruxelles à la police de Schaerbeek, à charge » d'une bande qui avait commis des méfaits sur le » territoire de Schaerbeek et *ailleurs*, » le juge d'instruction signalait que « les recherches difficiles et conti- » nuelles faites dans cette instruction ont occasionné » beaucoup de dépenses de la part des agents, dépenses » qui n'ont pu leur être remboursées en entier. »

« J'espère, ajoute-t-il, que vous estimerez avec moi, qu'il » y a lieu d'encourager les agents dont la conduite a été » digne d'éloges, en leur allouant, à titre de gratifica- » tion, une somme pouvant compenser les frais faits et » que le département de la Justice ne peut rembourser. »

Ce Collège estime que la situation actuelle constitue un abus; qu'il est inadmissible, en effet, qu'en plus des traitements de ces agents, les communes aient à supporter, même partiellement, la charge des frais occasionnés par les enquêtes faites pour le parquet, et il émet l'espoir que l'intervention du Sénat amènera une prompte solution.

Même pétition du Collège des Bourgmestre et Échevins des communes de Menin, Ixelles, Dour, Verviers, Borgerhout, Anvers, Bornhem.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice, en signalant cette pétition à toute sa bienveillante attention.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
2.	1195.

Par requête signée François Lecomte, la veuve Lecomte et ses enfants, Alexandre, François, Rosalie et Henri, sollicitent l'intervention du Sénat « pour obtenir leur réhabilitation en qualité de citoyens belges conformément à la loi du 27 septembre 1835. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

3. 1196. Par pétition datée du 27 décembre 1901, les élèves aveugles de l'Institut royal des sourds-muets et des aveugles, à Woluwe-Saint-Lambert, signalent à l'attention de la Législature la coutume barbare qui sévit dans le pays, et qui s'étend de plus en plus, d'aveugler les petits oiseaux, les pinsons et les linots.

Considérant que cette coutume est indigne de notre époque et qu'elle constitue une insulte à leur infirmité, les pétitionnaires réclament d'urgence une loi défendant d'aveugler les oiseaux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, en signalant cette pétition à sa bienveillante attention.

4. 1203. Les sieurs Stiénon et consorts, membres de la Société protectrice des animaux à Arlon, sollicitent l'intervention du Sénat afin que des mesures soient prises pour empêcher le transport des oiseaux *aveugles* et pour protéger les oiseaux insectivores, qu'il serait défendu à quiconque de détenir chez soi.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, en signalant cette pétition à sa bienveillante attention.

5. 1201. Des ouvriers, habitants de Saint-Léger (Luxembourg), sollicitent le vote d'un projet de loi établissant la gratuité des fonctions parlementaires, comme cela existe déjà pour les fonctions sénatoriales, avec incompatibilité, aussi bien pour les représentants que pour les sénateurs, d'être administrateurs, commissaires, etc., d'une institution financière ou industrielle quelconque

Numéros
du registre des
d'ordre. pétitions.

8. 1200.

Le Conseil communal de Cuesmes émet le vœu de voir les Chambres législatives reviser l'article 47 de la Constitution et remplacer le vote plural par le suffrage universel pur et simple à 21 ans et à tous les degrés.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

9. 1200.

Le Conseil communal d'Ensival renouvelle le vœu de voir les Chambres reviser l'article 47 de la Constitution et remplacer le vote plural par le suffrage universel à 21 ans et six mois de résidence, à tous les degrés, unifier les lois électorales et appliquer la représentation proportionnelle intégrale pour toutes les élections.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

10. 1194.

Le Conseil communal de Jemappes émet le vœu de voir décréter par les Chambres : 1° le suffrage universel pur et simple avec la représentation proportionnelle, et 2° l'instruction obligatoire.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

11. 1205.

Des habitants de Denderbelle prient le Sénat d'adopter le suffrage universel pur et simple à 25 ans avec la représentation proportionnelle.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

12. 1210.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins de Saint-Josseten-Noode fait parvenir au Sénat le texte d'une délibération, prise à l'unanimité, par laquelle le Conseil communal émet le vœu que la dissolution des Chambres soit prononcée.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
13.	1208.

Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean, par 11 voix contre 3 et 5 abstentions, émet le vœu de voir prendre en considération par les Chambres le projet de loi tendant à la revision de l'article 47 de la Constitution.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

14. 1208. Le Conseil communal d'Ixelles émet le vœu de voir prendre des mesures de conciliation de nature à rétablir au plus tôt la paix et la sécurité publiques.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

15. 1208. Le Collège des Bourgmestre et Échevins de Gilly transmet au Sénat un exemplaire de la délibération votée par le Conseil communal, en séance du 12 avril 1902, « formulant un vœu en faveur de l'octroi du droit de vote à tous les Belges âgés de 21 ans. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

16. 1208. Le Conseil communal de Cuesmes émet l'avis qu'il y a lieu d'accéder, dans le plus bref délai, au désir de la population de cette localité tendant à obtenir le suffrage universel pur et simple.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

17. 1208. Des habitants de la Hesbaye, réunis le 13 avril 1902, à Waremme, expriment le désir de voir triompher le suffrage universel pur et simple.
Ils prient les Chambres législatives « d'accueillir » favorablement la proposition de revision de la Constitution. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
18.	1208.

Le Bourgmestre de Bruxelles transmet au Sénat une pétition qui lui a été remise par les délégués de la manifestation du 23 mars dernier, tendant à inviter les membres de la Législature à appuyer par leurs efforts et à réaliser par leurs votes la revision de l'article 47 de la Constitution.

Les pétitionnaires ont le ferme espoir que la proclamation du suffrage universel pur et simple, et l'inscription dans la Constitution de la représentation proportionnelle, fermeront l'ère des agitations publiques.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

- | | | |
|-----|-------|---|
| 19. | 1208. | Par lettre du 8 avril 1902, le Collège des Bourgmestre et Échevins de Gand porte à la connaissance du Sénat que le Conseil communal de cette ville, « désireux » d'assurer le repos public dans le pays et de maintenir » dans les voies de la légalité le mouvement en faveur » du suffrage universel et de la représentation proportionnelle, a émis un vœu en faveur de l'adoption du » projet de loi déposé à la Chambre des Représentants » et proposant la revision des articles 47, 48, 49, 53, » 54, 55, 56bis et 57 de la Constitution, avec l'inscription » dans celle-ci de la représentation proportionnelle. » |
|-----|-------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

- | | | |
|-----|-------|---|
| 20. | 1208. | Le Conseil communal de Châtelet, par 5 voix contre 3, émet un vœu en faveur de l'adoption du suffrage universel pur et simple à 21 ans, et à tous les degrés, combiné avec la représentation proportionnelle.
Même pétition des conseils communaux de Fleurus et de La Louvière. |
|-----|-------|---|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

- | | | |
|-----|-------|--|
| 21. | 1208. | Le Conseil communal de Jumet émet le vœu que les Chambres établissent au plus tôt le suffrage universel. |
|-----|-------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

22. 1208. Le Collège des Bourgmestre et Échevins de Saint-Gilles fait parvenir au Sénat le texte d'une délibération prise le 17 avril 1902, par laquelle le Conseil communal émet un vœu en faveur de la revision constitutionnelle et de l'instauration du suffrage universel pur et simple.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

23. 1208. Le Bourgmestre de Tournai transmet au Sénat une pétition tendant à l'inscription dans la Constitution du suffrage universel et de la représentation proportionnelle, laquelle pétition lui a été remise à la suite d'une importante réunion publique tenue le 13 avril 1902, en cette ville.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

24. 1208. Par lettre datée du 18 avril 1902, le Collège des Bourgmestre et Échevins de Jumet adresse au Sénat une délibération par laquelle le Conseil communal prie les Chambres législatives de déclarer qu'il y a lieu à la revision de l'article 47 de la Constitution, afin de faire cesser l'agitation ouvrière.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

25. 1206. Déférant au désir qui lui a été exprimé le 17 mars à l'Hôtel de Ville par une délégation de manifestants, le Bourgmestre de Liège transmet au Sénat une pétition demandant avec instance au pouvoir législatif l'abolition du vote plural et l'instauration de l'égalité politique.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

26. 1190. Le Collège des Bourgmestre et Échevins d'Uccle fait connaître au Sénat que le Conseil communal a émis, dans sa séance du 8 décembre 1901, un vœu en faveur

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

de : 1° l'établissement, dans notre régime électoral, du suffrage universel pur et simple, avec application de la représentation proportionnelle et le vote obligatoire ; 2° l'abaissement de l'âge et de la durée de résidence requis pour être électeur communal.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

M. Delannoy, 3^e Rapporteur.

27. 1198. Les sieurs Gravez et Charlier, respectivement président et secrétaire de la Chambre syndicale des agents de change de Namur, font part du vœu émis par cette association de voir les pouvoirs législatifs s'occuper, dans le plus bref délai possible, du projet de loi concernant les opérations de Bourse et les émissions publiques. Les pétitionnaires souhaitent également que les Chambres prennent l'avis des intéressés tant de province que de Bruxelles.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice en l'invitant avec énergie à prendre l'initiative d'un projet de loi réglant les opérations de Bourse et les émissions publiques.

M. Van Ockerhout, 4^e Rapporteur.

28. 1131. Le sieur Moentack expose que la loi électorale du 29 décembre 1899 porte atteinte aux libertés et aux droits que la Constitution garantit à l'électeur, et « que » cette même loi, d'une inconstitutionnalité flagrante, » va jusqu'à imposer à l'électeur des votes pour toute » une liste déterminée de candidats, et ce sous peine » de suppression du vote par annulation de bulletin, » même si l'électeur votait, en signe de protestation, par » bulletin blanc. »
- Le pétitionnaire prie, en conséquence, les Chambres législatives de remplacer, avant les élections prochaines, la loi électorale précitée par une nouvelle loi qui ne portera plus atteinte à la liberté complète de vote. Il joint à sa requête un projet de réforme de loi électorale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

Numéros
d'ordre. Numéros
du registre des
pétitions.

29. 1199. Les sieurs Reinhard et Palmers, respectivement président et secrétaire du Comité belge pour la défense des Boers de l'Afrique australe, font parvenir au Sénat le texte d'un ordre du jour voté à l'unanimité par l'assemblée tenue à Bruxelles, le 27 janvier dernier.

Les pétitionnaires prient le Sénat de donner aux vœux qui y sont formulés la suite qu'il convient, et d'inviter le Gouvernement à appuyer le Gouvernement néerlandais dans la tentative de ce dernier pour préparer les voies à la conclusion d'une paix qui répondrait au vif désir de tous.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

M. Fléchet, 5^e Rapporteur.

30. 1127. Le Conseil communal de Namur émet le vœu de voir introduire dans la loi communale des mesures propres à garantir la stabilité dans leurs fonctions des employés communaux.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, avec demande de très bienveillant examen, dont la Commission serait heureuse de connaître les résultats.

31. 1188. Les sieurs De Wert et Deblocq, respectivement président et secrétaire du Cercle horticole d'Ath, attirent toute l'attention du Sénat sur les ravages si considérables causés, cette année surtout, par les chenilles, et préconisent certaines mesures pour enrayer ce fléau de l'agriculture et de l'horticulture.

Même pétition des Cercles horticoles de Lobbes et du canton de Seraing.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, en recommandant tout spécialement cette pétition à son bienveillant examen.

M. Vanderkelen, 6^e Rapporteur

32. 1209. Le sieur Arthur de Cannart d'Hamale prie le Sénat « de voter une récompense en faveur du brigadier et des

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

» quatre soldats qui ont empêché une foule tumultueuse
» d'envahir le palais du Prince Albert. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

M. Stiénon Du Pré, 7^e Rapporteur.

33. 1193. Les sieurs De Permentier et Frère, respectivement président et secrétaire du Cercle de gymnastique de Fontaine-l'Évêque, prient le Sénat d'allouer à ce cercle un subside de 2,000 francs, destiné à faire une propagande active en faveur de la réussite de la fête de gymnastique qui, suivant le vœu du Comité de la région du Sud, section de la Fédération belge de gymnastique, sous le patronage du Roi, doit se donner en 1902, en cette ville.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.*

34. 1197. Le Conseil communal de Lodelinsart, « profitant des
» sentiments de sympathie et de bonnes dispositions
» des chefs du Gouvernement et des Représentants du
» pays, au sujet d'une intervention éventuelle et pécuniaire de l'État en faveur des villes de Spa et
» d'Ostende, dont les ressources diminueront notablement par suite du vote de la loi sur les jeux, a décidé,
» dans sa réunion du 18 janvier 1902, d'exposer aux
» Pouvoirs publics la situation résultant pour Lodelinsart des événements et procès de 1886 et d'insister
» pour obtenir les secours de l'État, comme les villes
» précitées, pour acquitter les dettes qui accablent cette
» pauvre commune de 8,000 habitants. »

A l'appui de cette demande, le Conseil communal s'en rapporte aux arguments présentés devant les Chambres sur les affaires de 1886 et sur d'autres considérations qu'il développe dans sa requête.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

35. 1202. Le Conseil provincial du Hainaut émet le vœu « de
» voir modifier la loi relative à la constitution de la

(11)

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

» Société nationale des chemins de fer vicinaux, de
» façon à assurer la représentation directe des com-
» munes et des provinces dans la composition du
» conseil d'administration et du comité de surveillance
» de cette société. »

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes.*

Le Président,
ALF. SIMONIS.